

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel\* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &  
&

**AFFAIRE N° 8 / Opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »  
Marché de l'entreprise RIEFFEL  
- Exonération des pénalités provisoires**

Il est rappelé au conseil que le CCAP du marché confié à l'entreprise RIEFFEL pour le lot gros œuvre de l'opération « Restructuration et extension de l'école du Centre » comporte en son article 4-3-1 l'application de pénalités provisoires en cas de retard dans l'exécution prévisionnelle.

.../...

**RAPPORT N° 9 / Opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »**  
**Lot VRD**  
**- Avenant n° 2**

Par marché notifié le 15 février 2007, la réalisation des travaux de VRD de l'opération de restructuration et d'extension de l'école du Centre a été confiée à l'entreprise SGBTP pour un montant de 961 381.18 € TTC.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 22 juin 2007 pour un montant de 52 438.05 € TTC.

L'exécution du marché a révélé les nécessités de prendre en compte à nouveau des prestations supplémentaires, à savoir :

- » le rehaussement des murs moellons à l'arrière de l'arrêt des bus ainsi que la pose d'un enrobé coloré au sol pour un montant de **2 133 € HT**
- » l'évacuation des eaux pluviales en aval de l'école au niveau du passage piétonnier pour un montant de **19 330 € HT**
- » la réalisation d'un mur de soutènement suite à l'établissement d'un bornage contradictoire en limite amont du chantier pour un montant de **17 120 € HT.**

Le montant total des prestations supplémentaires se chiffre à **41 862.56 € TTC** soit une augmentation du marché de **4.13 %**. Ce qui porte le nouveau montant du marché à :

Montant du marché initial	886 065.60 € HT
▪ Montant de l'avenant n° 1	48 330.00 € HT
▪ Montant de l'avenant n° 2	38 583.00 € HT
	-----
Nouveau montant du marché	972 978.60 € HT
▪ TVA	82 703.18 € HT
	-----
Montant TTC	1 055 681.78 € HT

Le cumul **avenant n° 1 + avenant n° 2** représente une augmentation du marché de **9.81 %**.

L'entreprise sollicite une augmentation du délai d'exécution de **8 semaines**. La Commission d'Appel d'Offres a été appelée à émettre un avis.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇒ se prononcer sur l'avenant n° 2 proposé
- ⇒ le cas échéant, autoriser le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Mairie des Avirons